

Département de la  
Charente-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du Conseil Municipal

-----  
Ville de ROYAN  
-----

-----  
Réunion du Jeudi 25 Mai 1961 , à 20 h 30  
-----

OBJET :

REVALORISATION DU  
TARIF PRATIQUE POUR  
CREUSEMENT DE FOSSES  
AU CEMETIERE COMMUNAL

61.054

Le Jeudi vingt cinq mai mil neuf cent soixante et un à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de Royan s'est réuni en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses séances à la Mairie, sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le Vendredi 19 Mai 1961

Etaient présents : MM. MEYER, MATRAS, ROCHEDEREUX, LANOUE, MOUCHOT, LANUSSE, BISCAYE, GUILLAUD, LAMOUCHE, ETCHEBER, REIX, NARTEAU, BUJARD, GALLAND

Excusés : MM. MONGRAND, POUJET

Représentés : M. BRENUSSEAU PAR M. ROCHEDEREUX  
M. FLAHAUT par M. BISCAYE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 51 de la loi du 15 Avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. BUJARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La Commission des Travaux, le 17 Avril 1961 et la Commission des Finances le 19 Avril 1961 ont eu à examiner les nouveaux prix proposés pour le creusement des fosses au cimetière et qui n'avaient pas été revalorisés depuis le 12 Nov. 1955

Le Conseil Municipal

Vu sa délibération du 12 Nov. 1955

Vu la demande faite par M. COURTIN, fossoyeur

Vu les avis favorables des Commissions des Travaux du 17 Avril 1961 et des Finances du 19 Avril 1961

décidé

de majorer les prix pour le creusement des fosses au cimetière communal par M. COURTIN, fossoyeur, à savoir :

Fosse simple ( terrain vierge  
                  ) terrain remué

45 NF au lieu de 25 NF  
35 NF au lieu de 18 NF

Fosse double ( terrain vierge  
( terrain remué

57 NP au lieu de 29 NP  
47 NP au lieu de 20 NP

Fosse triple ( terrain vierge  
( terrain remué

61 NP au lieu de 33 NP  
50 NP au lieu de 22 NP

Fosse quadruple ( terrain vierge  
( terrain remué

80 NP au lieu de 37 NP  
60 NP au lieu de 24 NP

Approuvé à l'unanimité

Fait et délibéré à Royan, le jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre MM. les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME

Pr le Maire  
L'Adjoint Délégué,

APPROUVE

Rochefort s/Mer le 20 Juin 1961  
Le Sous Préfet : J. VOCHEL



POUR COPIE CONFORME  
Royan, le 21 Juin 1961  
Pr le Maire  
L'Adjoint Délégué,

